



Assemblée générale

Vingtième session

Chutes Victoria (Zambie/Zimbabwe), 24-29 août 2013

Point 8 de l'ordre du jour provisoire

A/20/8

Madrid, le 3 juillet 2013

Original : anglais

Rapport du Conseil exécutif à l'Assemblée générale

I. Introduction

1. L'article 19 a) des Statuts de l'Organisation dispose que « les fonctions du Conseil, outre celles qui lui sont par ailleurs conférées dans les présents Statuts, sont les suivantes :

- a) *prendre, en consultation avec le Secrétaire général, toutes les mesures nécessaires, en exécution des décisions et des recommandations de l'Assemblée, et faire rapport à celle-ci* ».

De plus, l'article 20 des Statuts dispose que :

« dans l'intervalle des sessions de l'Assemblée, et en l'absence de toute disposition contraire dans les présents Statuts, le Conseil prend les décisions d'ordre administratif et technique qui peuvent être nécessaires, dans le cadre des attributions et des ressources financières de l'Organisation, et fait rapport à la prochaine session de l'Assemblée, pour approbation, sur les décisions qui ont été prises ».

2. Comme l'indiquent les deux dispositions statutaires susmentionnées, le Conseil exécutif doit rendre compte à l'Assemblée générale de ses activités concernant à la fois les décisions qu'il prend en application des résolutions de l'Assemblée générale et les décisions d'ordre administratif et technique qu'il adopte entre les sessions de l'Assemblée.

3. Par sa décision 21(XXXV) dont le texte est reproduit ci-après, le Conseil exécutif, à sa trente-cinquième session à Cancun (Mexique) en mai 1989, a décidé de la forme et du contenu de son rapport à l'Assemblée :

« Le Conseil exécutif,

Considérant que, conformément aux articles 19 a) et 20 des Statuts de l'Organisation, il est tenu de présenter un rapport sur ses activités à l'Assemblée générale,

1. *Remercie le Secrétaire général pour le projet d'un tel rapport dont il approuve les grandes lignes et le contenu général ;*



2. *Prie le Secrétaire général de compléter ce rapport à la lumière des décisions de sa présente session et de le lui soumettre pour approbation à sa trente-sixième session. »*

4. Le présent document traitant de points correspondant à des décisions déjà prises par le Conseil, il est transmis pour information à la quatre-vingt-seizième session du Conseil qui se tiendra à Victoria Falls (Zimbabwe), le 25 août 2013, juste avant la session de l'Assemblée générale.

II. Sessions du Conseil

5. Depuis la dix-neuvième session de l'Assemblée générale à Gyeongju (République de Corée) en 2011, le Conseil exécutif a tenu quatre sessions ordinaires aux dates et lieux suivants :

- quatre-vingt-douzième session, le 13 octobre 2011 à Gyeongju (République de Corée) (présidence assurée par l'Italie)
- quatre-vingt-treizième session, le 13 juin 2012 à Madrid (Espagne) (présidence assurée par le Kenya)
- quatre-vingt-quatorzième session, le 25 octobre 2012 à Campeche (Mexique) (présidence assurée par le Kenya)
- quatre-vingt-quinzième session, le 29 mai 2013 à Belgrade (Serbie) (présidence assurée par la Roumanie)

Le Conseil exécutif tiendra sa quatre-vingt-seizième session à Victoria Falls (Zimbabwe) le 25 août 2013.

6. Au cours de ces quatre sessions ordinaires, le Conseil exécutif a adopté en tout 67 décisions réparties comme suit :

- quatre-vingt-douzième session : 4 décisions
- quatre-vingt-treizième session : 19 décisions
- quatre-vingt-quatorzième session : 21 décisions
- quatre-vingt-quinzième session : 23 décisions

III. Analyse des décisions prises par le Conseil

7. Les décisions prises par le Conseil peuvent être classées dans les rubriques suivantes : organisation des sessions du Conseil, questions statutaires et élections, administration et finances, programme général de travail, projets et études en cours et à venir et Membres affiliés. Ces décisions comprennent celles qui sont nécessaires à la mise en œuvre des recommandations de l'Assemblée, conformément à l'article 19 a), ainsi que celles à caractère administratif et technique que le Conseil est habilité à prendre dans l'intervalle des sessions de l'Assemblée, conformément à l'article 20 des Statuts.

8. Suivant ce classement, les décisions prises par le Conseil à ses quatre-vingt-douzième, quatre-vingt-treizième, quatre-vingt-quatorzième et quatre-vingt-quinzième sessions se répartissent comme suit dans les cinq rubriques susmentionnées :

a) Organisation des sessions du Conseil (ordre du jour, dates des futures réunions, remerciements)

- | | |
|--------------------|-------------------|
| - CE/DEC/1(XCII) | - CE/DEC/1(XCIV) |
| - CE/DEC/4(XCII) | - CE/DEC/19(XCIV) |
| - CE/DEC/1(XCIII) | - CE/DEC/21(XCIV) |
| - CE/DEC/18(XCIII) | - CE/DEC/1(XCV) |
| - CE/DEC/19(XCIII) | - CE/DEC/23(XCV) |

b) Questions statutaires et élections (rapports du Président et du Secrétaire général, procédure et calendrier aux fins de l'élection du Secrétaire général de l'Organisation pour 2014-2017, composition de l'Organisation, autorisations accordées d'utilisation du logo de l'OMT, image institutionnelle de l'OMT, activités du système des Nations Unies, recommandations du Corps commun d'inspection, directives pour le choix des lieux accueillant des sessions du Conseil exécutif et de l'Assemblée générale, préparatifs de la vingtième session de l'Assemblée générale, élection des membres du Bureau et rapport de l'Association du personnel)

- | | |
|--------------------|-------------------|
| - CE/DEC/2(XCII) | - CE/DEC/10(XCIV) |
| - CE/DEC/3(XCII) | - CE/DEC/11(XCIV) |
| - CE/DEC/2(XCIII) | - CE/DEC/17(XCIV) |
| - CE/DEC/3(XCIII) | - CE/DEC/18(XCIV) |
| - CE/DEC/4(XCIII) | - CE/DEC/2(XCV) |
| - CE/DEC/10(XCIII) | - CE/DEC/3(XCV) |
| - CE/DEC/11(XCIII) | - CE/DEC/4(XCV) |
| - CE/DEC/12(XCIII) | - CE/DEC/6(XCV) |
| - CE/DEC/17(XCIII) | - CE/DEC/12(XCV) |
| - CE/DEC/2(XCIV) | - CE/DEC/14(XCV) |
| - CE/DEC/3(XCIV) | - CE/DEC/16(XCV) |
| - CE/DEC/6(XCIV) | - CE/DEC/22(XCV) |
| - CE/DEC/7(XCIV) | |

c) Administration et finances (situation financière, comptes, contributions et questions administratives, questions relatives aux ressources humaines)

- | | |
|-------------------|------------------|
| - CE/DEC/6(XCIII) | - CE/DEC/8(XCV) |
| - CE/DEC/7(XCIII) | - CE/DEC/9(XCV) |
| - CE/DEC/8(XCIII) | - CE/DEC/10(XCV) |
| - CE/DEC/9(XCIII) | - CE/DEC/11(XCV) |
| - CE/DEC/8(XCIV) | - CE/DEC/13(XCV) |
| - CE/DEC/9(XCIV) | |

d) Programme général de travail et questions connexes (programme de travail, Comité du programme et du budget, comités techniques sur les questions liées à la compétitivité et à la durabilité, Livre blanc de l'OMT, Journée mondiale du tourisme, mise en place d'une fonction de déontologie, technologies de l'information et de la communication au secrétariat, étude sur la protection des touristes/consommateurs, facilitation des visas et des voyages)

- | | |
|--------------------|-------------------|
| - CE/DEC/5(XCIII) | - CE/DEC/14(XCIV) |
| - CE/DEC/13(XCIII) | - CE/DEC/20(XCIV) |

- | | |
|--------------------|------------------|
| - CE/DEC/14(XCIII) | - CE/DEC/5(XCV) |
| - CE/DEC/4(XCIV) | - CE/DEC/7(XCV) |
| - CE/DEC/5(XCIV) | - CE/DEC/15(XCV) |
| - CE/DEC/12(XCIV) | - CE/DEC/17(XCV) |
| - CE/DEC/13(XCIV) | - CE/DEC/21(XCV) |

e) Membres affiliés

- | | |
|--------------------|------------------|
| - CE/DEC/15(XCIII) | - CE/DEC/18(XCV) |
| - CE/DEC/16(XCIII) | - CE/DEC/19(XCV) |
| - CE/DEC/15(XCIV) | - CE/DEC/20(XCV) |
| - CE/DEC/16(XCIV) | |

9. Dans les paragraphes ci-après, le Conseil exécutif attire l'attention de l'Assemblée sur ses décisions revêtant un intérêt particulier parmi les 67 énumérées ci-dessus.

IV. Recommandation du Conseil exécutif à l'Assemblée générale d'un candidat au poste de Secrétaire général pour la période 2014-2017

10. Ayant pris note du rapport du Corps commun d'inspection et de ses recommandations concernant la sélection et les conditions d'emploi des chefs de secrétariat au sein des organismes des Nations Unies, le Conseil exécutif a demandé aux candidats de présenter leur candidature accompagnée de toutes les autres informations indiquées dans les procédures établies avant l'échéance fixée (CE/DEC/17(XCIV)).

11. Ayant respecté toutes les procédures établies, le Conseil a tenu un scrutin secret pendant sa quatre-vingt-quinzième session conformément aux Directives générales pour la conduite des élections au scrutin secret, noté qu'à l'issue du vote M. Taleb Rifai (Jordanie) a obtenu 28 voix, et recommandé à l'Assemblée générale de nommer M. Taleb Rifai pour la période 2014-2017 (CE/DEC/16(XCV)).

V. Programme général de travail et budget 2014-2015

12. Ayant examiné le projet de programme général de travail et budget de l'Organisation pour la période 2014-2015 et le rapport du Comité du programme et du budget, et considérant la situation résultant de l'application d'une politique budgétaire à croissance nominale nulle pendant les six dernières années consécutives, le Conseil exécutif a décidé de poursuivre les débats sur le déficit de ressources et la proposition d'intervention et de soutien des pays membres, dans le but de parvenir à un consensus sur le programme de travail et le budget 2014-2015 avant la 20^e session de l'Assemblée générale (CE/DEC/17(XCV)).

VI. Élection des membres du Comité du programme et du budget

13. Rappelant la résolution A/RES/602(XIX) relative à la fusion du Comité du programme et du Comité du budget et des finances en un seul comité, le Comité du programme et du budget, le Conseil exécutif a nommé par consensus les membres du Comité du programme et du budget jusqu'à la 21^e session de l'Assemblée générale devant se tenir en 2015 (CE/DEC/13(XCIII)).

VII. Directives concernant le choix des lieux accueillant les sessions du Conseil exécutif et de l'Assemblée générale

14. Le Conseil, ayant pris note du rapport du Secrétaire général sur le choix des lieux de réunion du Conseil exécutif et de l'Assemblée générale, est d'avis qu'il est nécessaire de concilier les exigences statutaires avec la pratique de rotation géographique des réunions (CE/DEC/11(XCIV)).

15. Il a décidé que lorsque le Conseil se réunit pour recommander un candidat au poste de Secrétaire général, la réunion se tient au siège de l'OMT, et accepté la proposition du Secrétaire général consistant à s'efforcer de tenir au moins une réunion du Conseil exécutif au siège de l'Organisation les années où l'Assemblée ne se réunit pas (CE/DEC/11(XCIV)).

VIII. Mise en place d'une fonction de déontologie

16. Le Conseil appuie la proposition du Secrétaire général d'appliquer des normes déontologiques à l'OMT selon le modèle suivi à l'ONU (CE/DEC/12(XCIV)).

17. Il a prié le Secrétaire général de conclure les accords nécessaires avec l'UNOPS pour la prestation de ces fonctions qui commencerait, de préférence, le 1^{er} janvier 2013, tout en limitant les coûts à 30 000 EUR environ par an (CE/DEC/12(XCIV)).

IX. Image institutionnelle de l'OMT

18. Le Conseil exécutif a été saisi du rapport concernant la nouvelle image institutionnelle de l'OMT et son application dans les langues officielles, qu'il a accueilli favorablement sachant qu'il démontre les efforts déployés par le secrétariat pour renforcer la communication de l'Organisation (CE/DEC/11(XCIII) et CE/DEC/10(XCIV)).

X. Activités du système des Nations Unies

19. Le Conseil a noté avec intérêt la collaboration régulière de l'OMT avec divers réseaux et mécanismes des Nations Unies ainsi que sa participation à des réunions techniques du système. Il a accueilli avec la plus vive satisfaction le travail accompli par le secrétariat pour contribuer au processus Rio+20 qui a débouché sur une déclaration politique ambitieuse, « L'avenir que nous voulons », et permis de faire figurer, pour la première fois, le « tourisme durable » dans un document de portée mondiale de cette importance (CE/DEC/6(XCIV)).

20. Il s'est félicité de la décision unanime prise par l'Assemblée générale des Nations Unies d'adopter la résolution intitulée « Promotion de l'écotourisme aux fins de l'élimination de la pauvreté et de la protection de l'environnement » (A/RES/67/223) et a appuyé plus avant le travail de l'OMT dans ce domaine (CE/DEC/6(XCV)).

21. Il a également loué le travail important du secrétariat en ce qui concerne le projet réalisé à la demande de la Direction générale Développement et coopération (DG DEVCO) de la Commission européenne et la possibilité de mobiliser de l'APD pour les pays en développement (CE/DEC/6(XCV)).

22. Le Conseil encourage le secrétariat à continuer de participer aux discussions et aux activités en vue de la formulation des objectifs de développement durable dans le contexte des priorités de développement pour l'après-2015 (CE/DEC/6(XCIV) et CE/DEC/6(XCV)).

XI. Protection des touristes/consommateurs et des organisateurs de voyages

23. Le Conseil exécutif a accueilli favorablement les activités du Groupe de travail et du secrétariat dans le domaine de la protection des touristes, pris acte que la convention sera complémentaire des autres instruments en cours d'élaboration par des entités régionales telles que l'Union européenne, entre autres, et chargé le Secrétaire général de recommander au Groupe de travail de poursuivre l'élaboration du texte de la Convention en tenant compte des résultats desdites consultations et de rendre compte de son état d'avancement à l'Assemblée générale (CE/DEC/5(XCIV) et CE/DEC/5(XCV)).

XII. Comités techniques sur les questions liées à la compétitivité et à la durabilité

24. Le Conseil a appuyé la proposition du Secrétaire général concernant les deux comités remaniés sur les questions liées à la compétitivité et à la durabilité et approuvé leur changement de nom :

- a) le Comité du développement durable du tourisme devenant le « Comité du tourisme et de la durabilité » ; et
- b) le Comité du marché et de la compétitivité devenant le « Comité du tourisme et de la compétitivité » ;

25. Il a également demandé au Secrétaire général d'organiser la première réunion des deux comités dans le cadre de la prochaine Assemblée générale (2013, Zambie et Zimbabwe) (CE/DEC/7(XCV)).

XIII. Questions relatives aux ressources humaines

26. Le Conseil a pris note des informations fournies concernant les ressources humaines de l'Organisation et s'est déclaré satisfait du travail accompli actuellement par ces personnes au service de l'Organisation. Il a également approuvé l'amendement à la disposition 17.1 Congés spéciaux tel que suit : « Un congé spécial d'un maximum de huit semaines peut être accordé à un fonctionnaire en cas d'adoption d'un enfant » et l'amendement, tel que proposé, à la disposition 24.4 Âge de la retraite (CE/DEC/13(XCV)).

XIV. Membres affiliés

27. Au cours de la période considérée, le Comité pour l'examen des candidatures à la qualité de Membre affilié s'est réuni à chaque session du Conseil pour lui transmettre ses recommandations. Le Conseil a donc approuvé 26, 12 et 50 candidatures à la qualité de Membre affilié à ses quatre-vingt-treizième, quatre-vingt quatorzième et quatre-vingt-quinzième sessions respectivement, soit au total 88 candidatures qui devront être approuvées par l'Assemblée (CE/DEC/16(XCIII), CE/DEC/16(XCIV) et CE/DEC/19(XCV)).

28. Ayant entendu le rapport sur l'intégration des programmes homologués TedQual et du Réseau de connaissances de l'OMT dans le programme des Membres affiliés, le Conseil exécutif s'est rendu compte de l'intérêt que présente cette proposition pour toutes les parties concernées, c'est-à-dire les Membres affiliés de l'OMT, le Réseau de connaissances et la Fondation OMT.Thémis, et a donc approuvé la proposition ci-dessus en vue de sa ratification par l'Assemblée générale à sa vingtième session (CE/DEC/20(XCV)).

XV. Discussion thématique : suites de la réunion du T20 sur la facilitation des voyages et des visas

29. Le Conseil exécutif a accueilli avec satisfaction les initiatives importantes présentées par les États Membres en vue d'assouplir les procédures de délivrance des visas, en espérant qu'elles pourront être utilisées par d'autres pays pour progresser dans le même sens, et prié le Secrétaire général de s'assurer que la facilitation des visas reste une priorité de travail du secrétariat et de faire avancer ce dossier par une activité de plaidoyer au plus haut niveau politique et par l'identification et la diffusion d'études de cas.

30. Il a prié en outre le Secrétaire général d'engager des discussions avec l'Organisation de l'aviation civile internationale (OACI) afin d'appuyer la promotion de modèles internationaux de référence mettant à profit les technologies pour le traitement et l'émission des visas (CE/DEC/20(XCIV)).

XVI. Préparatifs de la vingtième session de l'Assemblée générale

31. Le Conseil a pris note du rapport sur les préparatifs de la vingtième session de l'Assemblée générale et écouté l'exposé conjoint des deux pays hôtes (CE/DEC/22(XCV)).

XVII. Bureau du Conseil exécutif

32. Pour 2012, le Kenya a été élu à la présidence du Conseil, la Roumanie et la Jamaïque occupant respectivement les première et seconde vice-présidences (CE/DEC/3(XCII)).

33. En 2013, la présidence du Conseil a été confiée à la Roumanie, la première vice-présidence à la Jamaïque et la seconde au Mozambique (CE/DEC/18(XCIV)).

XVIII. Journée mondiale du tourisme : propositions à l'Assemblée générale de thèmes et de pays hôtes pour 2014 et 2015

34. Le Conseil a décidé de proposer à l'Assemblée générale les pays hôtes suivants pour accueillir la Journée mondiale du tourisme en 2014 et 2015 :

- **Journée mondiale du tourisme 2014 : Mexique**
- **Journée mondiale du tourisme 2015 : Burkina Faso**

35. Le Conseil a pris note que les thèmes de la Journée mondiale du tourisme 2014 et 2015 seront proposés par le secrétariat à la 96^e session du Conseil exécutif (CE/DEC/21(XCV)).

XIX. Suites à donner par l'Assemblée générale

36. L'Assemblée générale est invitée à :

- a) prendre note des informations qui lui sont présentées concernant les activités du Conseil, et en particulier des résultats des quatre-vingt-douzième, quatre-vingt-treizième, quatre-vingt-quatorzième et quatre-vingt-quinzième sessions ordinaires ;
- b) prendre connaissance des grandes questions examinées par le Conseil, comme par exemple les directives pour le choix des lieux de réunion du Conseil exécutif, la mise en place d'une fonction de déontologie dans l'Organisation, l'application de la nouvelle image institutionnelle de l'OMT,

les progrès dans le domaine des activités du système des Nations Unies, la refonte des comités techniques sur la compétitivité et la durabilité, l'intégration des programmes homologués TedQual et du Réseau de connaissances de l'OMT à l'intérieur du programme des Membres affiliés, les résultats de la discussion thématique sur les suites de la réunion du T20 sur la facilitation des visas et des voyages, et la recommandation à l'Assemblée de M. Taleb Rifai au poste de Secrétaire général de l'Organisation pour la prochaine période ;

- c) approuver le rapport du Conseil ;
- d) rendre hommage, pour le dévouement et la compétence dont ils ont fait preuve, à ses présidents, le Kenya, en 2012, et la Roumanie, qui a assuré la présidence en 2013 ; et
- e) remercier également les vice-présidents, la Roumanie et la Jamaïque en 2012 et la Jamaïque et le Mozambique en 2013, pour la qualité du travail accompli dans l'exercice de leurs fonctions.